

# Les points tri de nouveau accessibles



## Les points Tri de nouveau accessibles

Les points Tri des communes du territoire Cagire Garonne Salat sont de nouveau accessibles pour y déposer vos déchets recyclables :

- bouteilles et pots en verre
- papiers,
- briques et petits cartons, bouteilles en plastique et boîtes en métal.

Comment ça marche ? Pour se rendre aux points Tri, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». Pour éviter un afflux dans les déchetteries de Mane et Saint-Martory dès leur réouverture le 5 mai, merci de privilégier ces points Tri pour les recyclables concernés en respectant les gestes barrière d'hygiène et sécurité liés à la crise sanitaire et en veillant à aplatir les cartons et briques alimentaires, compacter les canettes et bouteilles en plastique.

“ **Petit rappel :**

“ **colonne verre : emballages verre non lavés ou rincés = bouteilles et bocaux en verre, sans bouchons ni couvercles ; colonne papiers : papiers non souillés = journaux, magazines, livres, cahiers, courriers, enveloppes ... ; colonne emballages : emballages non lavés ou rincés = bouteilles et flacons plastiques avec leurs bouchons et non écrasés si possible, briques alimentaires non écrasées si possible, cartonnets et cartons, conserves et canettes, couvercles bocaux.**